REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 16 JUIN 2009

N° 25 Objet de la délibération : Installations classées.
Laboratoire AGUETTANT – Demande d'autorisation d'exploiter une extension de la plateforme logistique à Saint-Fons.
Avis du Conseil.

Date de la convocation : 09/06/2009
Compte rendu affiché le : 18/06/2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 40

Président : M. André GERIN

Secrétaire Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, M. Francis RAMBEAU, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, Mme Eliette ORENES, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Djilannie BENMABROUK, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Danièle GICQUEL a donné pouvoir à Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Samia LEDESERT a donné pouvoir à M. Lahceme TOUATI, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON, Mme Saliha MERTANI a donné pouvoir à Mme Geneviève SOUDAN

N° 25 - Installations classées.
Laboratoire AGUETTANT – Demande d'autorisation d'exploiter une extension de la plateforme logistique à Saint-Fons.
Avis du Conseil.

RAPPORT DE M. LE MAIRE, DEPUTE DU RHONE

Par un courrier en date du 9 avril 2009, M. le Préfet du Rhône m'invite à soumettre à votre avis la demande d'autorisation d'exploiter présentée par le laboratoire AGUETTANT en vue de réaliser une extension de la plateforme logistique qu'il exploite au lieu-dit Prosper Monnet dans le Parc d'Activités de Buisson Rond à Saint-Fons.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 mai au 4 juin 2009 inclus.

Le laboratoire AGUETTANT développe et commercialise une large gamme de produits essentiels en anesthésie-réanimation, algologie (traitement contre la douleur par antalgiques), infectiologie, cancérologie, neurologie, nutrition artificielle, irrigation, rinçage et perfusion. La fabrication des médicaments injectables est assurée aujourd'hui par deux usines en Rhône-Alpes. Avec plus de 400 références de médicaments injectables, de solutions de rinçage et d'irrigation, le laboratoire AGUETTANT est le 7ème fournisseur des hôpitaux et cliniques en nombre d'unités vendues sur le marché français.

L'objectif de la plateforme de Saint-Fons est d'optimiser la distribution des produits finis proposés par le laboratoire AGUETTANT avec une garantie de :

- sécurité
- rapidité
- maîtrise des coûts de prestation
- internationalisation

Le site emploie aujourd'hui 78 personnes sur une surface de 30 000 m² ; l'extension permettra d'embaucher 20 personnes.

Compte tenu de l'augmentation prévisible des activités et notamment de la masse de produits stockés, la rubrique n° 1510 concernant le stockage de matières combustibles (palettes, emballages, carton, plastique, etc…) atteindra le seuil de l'autorisation qui est supérieur ou égal à 500 tonnes.

ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact décrit les conséquences des activités sur l'environnement et les mesures de prévention.

Eau

Les eaux pluviales de voiries seront traitées dans un débourbeur/déshuileur avant rejet au réseau.

Bruit

La plateforme du laboratoire AGUETTANT est implantée dans une zone réservée à vocation industrielle et n'apporte pas de nuisances sonores supplémentaires au niveau de cette zone d'activités.

Sol

L'entrepôt n'autorise pas le stockage ou l'utilisation de matières dangereuses en quantité importante. Les risques de pollutions chroniques des sols seront aussi limités.

Air

Les émissions atmosphériques proviendront des chaudières au gaz naturel.
L'utilisation du gaz naturel n'engendre pas de pollution supplémentaire.

Déchets

Tous les déchets sont éliminés ou valorisés dans des filières adaptées.

Impact sur la santé humaine

Il n'y a pas d'impact significatif sur la santé humaine.

RISQUES DE L'INSTALLATION

- incendie et explosion
  - local chaudière gaz

- incendie des stockages
  - papier, carton, plastique, bois

- pollution accidentelle des eaux

incendie : les mesures de prévention seront les suivantes :

Stockage : - extinction par sprinklage : 412 m3 de stockage d'eau
- alarmes asservies sur le système d'extinction automatique d'incendie
- affichage des consignes de sécurité
- interdiction de fumer sur le site
- vérification périodique des installations électriques
- formation du personnel
- moyens internes adaptés de lutte contre l'incendie : 66 extincteurs + 22 R.I.A. (robinets d'incendie armés)
- les zones à risques seront séparées par des murs pare-feu

- le site est fermé et mis sous télé-surveillance en dehors des heures d'ouverture.

Local chaudière : - un audit sur les risques explosifs a été effectué sur l'ensemble du site. Le rapport précise que la chaufferie est conforme aux normes et qu'elle ne présente pas de risque explosif (sécurité brûleur, électrovanne sur réseau, ventilation basse et haute ...)

Pollution des eaux : les mesures de prévention seront les suivantes :
- il existe une rétention représentant un nombre total de 1342 m3 pour les eaux d'extinction d'incendie.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail formulera son avis sur ce dossier dans le courant du mois de juin 2009.

La ville de Saint-Fons ayant donné un avis favorable à ce dossier, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de formuler également un avis favorable à la demande présentée par le laboratoire AGUETTANT.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de M. Le Maire, Député du Rhône, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du ,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

formule également un avis favorable à la demande présentée par le laboratoire AGUETTANT sous réserve de l'avis favorable du CHSCT du laboratoire AGUETTANT et celui de la Ville de Saint-Fons.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
Député du Rhône,
L'Adjoint,